



Quimper, le 8 janvier 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pas de ZNT riverains sans preuve du risque ni compensation des pertes !

Ces derniers mois, des activistes anti-phyto de synthèse ont fait naître une peur irrationnelle de l'exposition aux produits de protection des cultures dans le déni total des évaluations de risque exhaustives, des normes en vigueur, et du professionnalisme de leurs utilisateurs.

Les décisions du gouvernement n'ont pas été épargnées par ces non-sens. Tout en rappelant que les produits phytosanitaires ne sont homologués qu'en l'absence de risque pour la santé et l'environnement, le gouvernement laisse place au doute en imposant dorénavant des interdictions de traitement à proximité des riverains et des personnes vulnérables, sur 5m, 10m, 20m. Les agences sanitaires ont défini les doses et les conditions d'application pour que ces utilisations soient sans risque : faisons leur confiance ! Les agriculteurs utilisent des produits autorisés : ils n'ont pas à payer la défiance vis-à-vis des scientifiques !

Avec l'arrêté et le décret du 27 décembre 2019, voilà que des surfaces agricoles productives nous sont encore retirées sans aucune compensation financière ! Compte tenu de l'habitat particulièrement diffus dans nos campagnes et de la petite taille de nos parcelles, les agriculteurs finistériens vont être considérablement impactés. Plus de la moitié des parcelles agricoles de nos communes sont concernées et subiront des pertes directes et des charges supplémentaires. C'est inacceptable ! Le gouvernement croit-il sincèrement nous donner les moyens de nous adapter avec un plan d'accompagnement ponctuel de 25 millions d'euros soit 56 euros par exploitation ? Quel mépris pour les agriculteurs !

Ces obligations de distances techniquement mal établies risquent de générer incompréhension et conflits avec le voisinage. Au lieu de cliver les campagnes et d'alimenter les peurs, nous prôtons les bonnes pratiques et les progrès techniques à déployer pour assurer à nos riverains d'être en sécurité à proximité de nos parcelles. C'est l'objet de la charte « riverains » signée en décembre dernier par la FDSEA du Finistère et dix autres acteurs agricoles et non agricole du département.

Nous voulons garder les moyens de produire une alimentation saine sur l'ensemble de nos parcelles, dans le respect de l'environnement de nos voisins qui est également le nôtre. La FDSEA du Finistère refuse la mise en œuvre de ces textes dans les conditions actuelles.